

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION – PPCMOI 2024-01

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 25 juillet 2024, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA24 13 0170 accordant le projet particulier PPCMOI 2024-01 visant à autoriser des usages de parc à chiens intérieur et d'hébergement canin dans le bâtiment, situé au 8705, rue du Creusot, lot numéro 1 335 440 du cadastre du Québec, dans la zone I-0420, adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2177).

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 25 juillet 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 26 juillet 2024.

La Secrétaire d'arrondissement substitut

Catherine Delisle, avocate